



A GAUCHE POUR DIE

Claudine GIRON, Pierre GAUTRONNEAU & Philippe LEEUWENBERG
Conseillers municipaux - Groupe Communiste

CONSEIL MUNICIPAL
DE JANVIER 2013

Que ce soit au conseil municipal, aux vœux à l'hôpital ou à la population, le maire ou M^{me} Virat, déléguée à la santé, font des déclarations qui auraient tendance à faire oublier leur position avant que la ministre ne décide d'accorder une dérogation de 30 mois aux services de chirurgie et de maternité. En effet tous deux sont bien membres

le gouvernement UMP que M. Le maire soutenait, aucune dérogation aussi longue n'avait été accordée.

Aujourd'hui, on attend que le maire, président du conseil de surveillance, convoque cette instance pour prendre la mesure de cette décision et agir rapidement dans le bon sens. C'est-à-dire :

- soutenir les chefs de services dans leur recherche de spécialistes (pédiatres, chirurgiens et autres pour consolider l'existant),

avec tous les professionnels de la Santé concernés pour valoriser leur travail et leur permettre d'avoir les moyens de fonctionner, - redonner l'espoir perdu à tout le personnel de l'hôpital.

Comme sur beaucoup de dossiers, c'est l'attentisme qui prédomine. Des associations sont en difficulté de logement ? (et pas des moindres), le toit risque même de leur tomber sur la tête ! Ce sera pour le prochain mandat. Un groupe de travail y réfléchit... La précarité augmente, le chômage, l'emploi ? On attend la nouvelle zone d'activité, c'est la faute aux autres ! Et en douce on augmente les difficultés pour accéder à l'aide sociale ou on renvoie les demandeurs sur le Département (Centre Médico-social). On envoie des injonctions pour payer les factures d'eau. On discrédite les jeunes en recherche de solutions de logements alternatifs. Il neige en hiver, comme c'est étrange !... Eh bien, on attendra le dégel ! ■



du conseil de surveillance de l'hôpital de Die. Le maire en est même président, ce qui devrait lui donner un certain pouvoir, au moins l'occasion de mettre à l'ordre du jour des points importants ou d'exprimer son avis clairement aux techniciens et technocrates de la santé. Mais il n'en est rien et lors d'un conseil d'administration de l'automne, le maire et son adjointe n'ont rien dit lorsque la représentante de l'ARS (Agence Régionale de Santé), appuyée par le directeur, a remis sur la table le plan de restructuration en 14 points qui avait mis 2 000 personnes dans la rue en 2008. Ce plan prévoyait la transformation de la maternité en centre périnatal et la fermeture de la chirurgie d'urgence.

Alors, aujourd'hui, dire que 30 mois c'est bien mais que 5 ans auraient été mieux, sans avoir bougé le petit doigt ni même eu l'initiative et le temps de voter une motion pour le maintien de ces services, c'est un peu facile ! Sous

- construire l'argumentation nécessaire pour obtenir les moyens financiers pérennes afin de ne pas empiéter sur les autres services, - mettre en place un plan d'action

PAROLES de...

*« J'écris pour que la plume aux doigts de l'écolier soudain gagne les mots qui fomentent la paix
J'écris pour que la joie arrache les brindilles brûlées et place aux cœurs brûlants des jeunes filles le rythme de l'accueil et de la liberté
J'écris pour que l'athlète à la sortie du stade ouvre son corps au clair argument de l'aube
J'écris pour qu'à l'orée de nos élans perdus l'espoir fou se faufile et nous rende la vue
J'écris pour toi, jeunesse, à l'heure où tu déroges aux monstres coutumiers et que tu interrogés
J'écris, j'écris, j'écris pour qu'en nous le mensonge s'effondre et fasse nette place à nos songes
J'écris
Près d'une ferme au bord de la Drôme un galet prolonge sous ma main les oiseaux égarés.»*

"SUR UN GALET DE LA DRÔME" JEAN SÉNAC
Aux jeunes du lycée de Die - Mardi 10 octobre 1961

COMM...DIOIS

N° 54

JANVIER - FÉVRIER 2013

É D U C A T I O N

ET LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES ?

En la matière, cela devient habituel, tout nouveau ministre de l'enseignement a la sienne. L'actuelle proposition est d'installer au plus vite la semaine de classe de 4 jours et demi dès 2013/2014, avec une alternance du temps de classe et quelques heures d'activités artistiques, sportives, culturelles... Cette réforme peut favoriser la lutte contre les échecs scolaires, tout en respectant l'enfant. Les chrono-biologistes, pédiatres, parents et pédagogues ont depuis longtemps dénoncé les aberrances des rythmes scolaires imposés aux enfants. Tout être humain est porteur de rythmes biologique, physique et psychologique, sous influence de l'environnement, de la nuit, du jour, des saisons. Encore plus marqués chez les enfants. Les variations des niveaux de vigilance propres à l'activité intellectuelle à l'école fluctuent au cours de la journée et de la semaine avec des pics de fatigue en octobre-novembre et février-mars.

En France, par rapport aux autres pays européens, la durée des grandes vacances est la plus longue. La journée de classe est la plus chargée. Mais tout est tellement précipité dans cette annonce, que les inquiétudes montent de toutes parts. Il faut entendre les différents acteurs du terrain. Ne pas céder à la pression du « lobbying » comme en 1985, où on avait remplacé les deux zones de vacances par trois zones, pour satisfaire les professionnels du tourisme. On peut penser que, dans le contexte actuel de grande précarité, une réforme sociétale comme « les ryth-

mes scolaires » n'est pas prioritaire, si loin de celles que nous attendions après les promesses du candidat président.

Mais gardons-nous de dire qu'elle n'est pas nécessaire. À tous les niveaux, il faut participer aux évolutions de la société quand elles amènent plus d'humanité, de liberté et de respect des personnes. Écoutons les enseignants qui réclament davantage de postes, le maintien des structures d'aide, des classes moins chargées, des formations sérieuses, des moyens spécifiques importants à l'école maternelle où les inégalités peuvent être corrigées, un salaire décent, moins de pressions administratives. Les parents doivent pouvoir sentir leurs enfants s'épanouir à l'école et les retrouver le soir moins fatigués ; la gratuité pour tous maintenue lors des activités hors classe.

Les communes et collectivités locales, déjà en difficulté, s'inquiètent car l'organisation des activités nouvelles leur incombent. De quelle solidarité et dotation de l'État disposeraient-elles ? Ainsi la question des moyens devient primordiale. La responsabilité politique de l'État est posée. C'est son devoir constitutionnel d'assurer la solidarité et l'égalité des chances à l'école. C'est son devoir de lui donner les moyens. Il ne suffit pas de belles déclarations mais d'un engagement sérieux dans la durée et dans les moyens mis en œuvre pour que cette réforme se mette en place. ■

Claudine Giron

PCF DRÔME EN LIGNE

Désormais, vous pouvez rechercher sur votre moteur de recherche internet : "pcfdrome". Vous y trouverez toutes les actualités sur les actions du PCF en Drôme ainsi que sur le plan National et aussi adresser vos commentaires en ligne en répondant à l'enquête d'opinion du PCF Diois, en particulier pour mémoire : En 2011, Communistes, Verts, Radicaux de Gauche et Socialistes, devenus majoritaires au Sénat, malgré la droite encore au pouvoir, avaient voté ensemble, des propositions de lois telles que :

- L'interdiction des licenciements boursiers et l'interdiction de licencier pour les entreprises qui réalisent des bénéfices et qui distribuent des dividendes à leurs actionnaires.
- La taxation des dividendes et des revenus financiers au même taux que les prélèvements sur les revenus du travail.

Approuvez-vous la proposition du PCF, membre du Front de Gauche, faite au Parti Socialiste, à présent majoritaire à l'Assemblée Nationale, de voter immédiatement les mêmes lois ?

La section Dioise du PCF

CF Drôme les allobroge



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DU TERRITOIRE

L'ETAT ABANDONNE LES PETITES COMMUNES AUX MAINS DU PRIVÉ

Les maires des petites communes ne pourront bientôt plus demander l'aide de l'État pour les conseiller dans la conduite de leurs travaux, des projets d'urbanisme et pour l'instruction des permis de construire. Cécile Duflot, ministre chargée de l'égalité des territoires, a décidé de mettre fin à ce service (au sein de la DDT, Direction Départementale des Territoires, ex DDE) dont le sabotage avait commencé avec le précédent gouvernement. Décision prise sous prétexte de contraintes budgétaires et de manque de moyens humains mais surtout de manque de vision d'avenir et de conviction.

À Die, les agents effectuaient un travail dans un esprit de service public, sans défendre d'intérêts privés mais aussi, depuis un certain temps, sans consigne ni cadrage de leur direction valentinoise. Des fonctionnaires abandonnés en quelque sorte.

Les conséquences sont dommageables. Pour les permis de construire, les maires se retrouvent seuls, sans compétence particulière (en droit des sols notamment), face aux demandeurs, avec le risque de se retrouver au tribunal en cas de contestation. Toutes les pressions

et les abus seront possibles. Pour le suivi des travaux et les projets d'urbanisme, les maires seront aussi seuls face aux entreprises pour négocier les devis et suivre les chantiers avec le risque de travaux inutiles ou mal réalisés, à refaire quand les budgets communaux le permettront. Ils devront faire appel à des bureaux d'études privés sans conscience du service public et le risque de conflit d'intérêt avec des entreprises privées.

Madame Duflot promet tout de même la création d'une agence nationale pour aider les projets les plus complexes : le four à pain de St Étienne en Quint ? La salle des fêtes de Aix en Diois ? La voirie communale ? On en doute. Le gouvernement souhaite que les plus grandes collectivités (Département et Communauté de communes ou d'agglomérations) prennent le relais. Mais celles-ci demandent en vain des moyens supplémentaires pour compenser "ce transfert rampant de compétence", en vain jusqu'à aujourd'hui. La privatisation de l'action publique, Sarkozy l'avait voulue, le gouvernement actuel l'a faite. ■

Philippe LEEUWENBERG

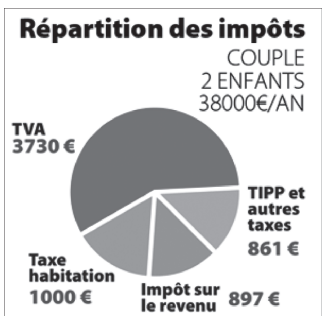
TOUS NOS CONCITOYENS LA PAYENT, MÊME LES PLUS DÉMUNIS !

LA TVA, LE PLUS INJUSTE DE NOS IMPÔTS

S'attaquer à la croissance financière au lieu de l'entretenir, maîtriser les stratégies de groupes plutôt que les accompagner, faire émerger des normes publiques et sociales concertées en Europe: telles sont les actions à entreprendre pour établir une fiscalité JUSTE et EFFICACE pour tous.

Dans cette optique, il est indispensable de réduire l'influence des impôts proportionnels comme la TVA. Pourquoi ?

Cette taxe, la TVA, rapporte près de 160 milliards d'Euros (près de trois fois plus que l'impôt sur le revenu !). Les citoyens n'en ont pas toujours conscience car nous ne recevons pas d'avis à payer dans notre boîte aux lettres. Pourtant, nous y "passons" tous les jours. Les carburants, les courses diverses alimentaires, le journal, le pain, etc. À l'inverse de l'impôt sur le revenu, la TVA s'applique en effet sur la consommation. Elle ne tient absolument pas compte des moyens financiers de chaque citoyen. Elle "frappe" aveuglément, que vous soyez smicards, RMistes ou milliardaires, vous payez la même chose pour la même acquisition ! Si le taux de la TVA est fixe, en réalité le taux d'imposition réel de TVA (montant de l'impôt par rapport aux revenus) baisse quand le niveau de revenus augmente.



Cet impôt est donc profondément injuste. En l'augmentant, il prive les foyers modestes de ressources pour consommer. Dans le même temps, cela favorise les plus aisés qui sont beaucoup plus enclins à l'épargne. Les hausses de TVA, en plus d'être injustes, sont donc économiquement inefficaces.

Pour un même bien, par exemple une télé à 600 €, si l'on paie 100 € de TVA, lorsqu'on a 1000 € de revenus, cela représente 10 % de ces revenus; si on en a 10 000, ça ne fait plus que 1 % ! Un couple ayant des revenus autour du SMIC avec des enfants acquitte environ 3000 € de TVA par an alors qu'il ne paie pas d'impôt sur le revenu! ■

Joël CORPARD

PROCHAIN ÉPISODE DE LA RÉFORME : L'IMPÔT SUR LE REVENU.

F I O U L

PLAIDOYER POUR LA PRIME À LA CUVE

Ces temps-ci, il est beaucoup question de précarité énergétique. Mais pas un mot sur les ménages non-imposables qui se chauffent au fuel domestique.

Il a pourtant bien existé une aide sous forme de prime à la cuve de 200 euros pour les ménages non imposables. Elle a été supprimée par la loi de finances pour 2010.

À 1 € le litre de fioul, pas besoin de campagne publicitaire pour faire des économies. Considérant que la consommation moyenne annuelle se situe à 2000 litres, le calcul est vite fait !

Mais la loi de finances 2013 est muette à ce sujet.

C'est pourquoi les communistes réclament que cette

prime soit rétablie à un montant suffisamment élevé pour alléger la facture annuelle.

Le minimum vieillesse étant fixé à 777 euros, soit 9324 euros par an. Il est aisé de comprendre combien 2000 euros de fioul domestique amputent les maigres ressources des ayants-droit. Tel est le cas de nombreux ruraux.

Dans le même temps, le résultat net de TOTAL en 2011 se monte à 11,4 milliards d'euros. Le gouvernement peut trouver là les moyens financiers pour payer une prime confortable.

Rappelons que les communistes demandent la renationalisation de cette compagnie pétrolière. ■

Jean-Pierre RAMBAUD

pour la liberté d'expression !

Je soutiens la parution de COMM...DIOIS

Je verse la somme de

Par chèque à l'ordre de "PCF Die"

NOM

Prénom

Adresse